

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
— 10 fr. pour six mois,
— 6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 1^{er} mai.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Décrets autorisant les caisses d'épargne établies à Saint-Affrique (Aveyron) et Castelnaudary (Aude) et approuvant leurs statuts ;
Nominations d'un agent de change courtier de marchandises à Orléans (Loiret) ;
Successions en déshérence.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Par décret du 25 février, M. Dupont, premier avocat général près la cour de Douai, est nommé procureur général près la cour de Bastia.

Par décret impérial, les pièces de 5 fr. en or du diamètre de 14 millimètres, sont retirées de la circulation. Ces pièces seront admises dans les caisses publiques, pour leur valeur nominale, jusqu'au 31 juillet prochain.

Le Conseil d'Etat a déjà consacré plusieurs séances à l'examen du projet de loi en vertu duquel l'administration des postes se chargerait, avec garantie, du transport des valeurs déclarées, moyennant un droit de 2 pour 100. Toutefois, la même lettre ne pourrait contenir plus de 2,000 fr. de valeur.

Une dépêche de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, fait connaître à MM. les préfets que les réserves des boulangers devront être complétées, dans tous les départements, avant le 15 mai prochain.

Des dispositions vont être immédiatement prises pour l'exécution des instructions du gouvernement.

M. le ministre de l'agriculture autorise d'ailleurs les préfets à permettre aux boulangers de former successivement, et par fractions déterminées, les approvisionnements prescrits par le décret du 16 novembre 1858.

Les achats pourront être, par ce moyen, régulièrement échelonnés sur toute l'étendue du délai accordé aux boulangers.

Une circulaire récente du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, adressée aux préfets, renferme de nouvelles instructions pour assurer l'exécution des dispositions de la loi du 13 avril 1850, touchant l'assainissement des logements insalubres.

M. L. Desrousseaux, notaire à Lille, vient d'être nommé membre du Conseil général du Nord, par le canton de Quesnoy-sur-Deûle.

Sur 3,000 votants, M. Desrousseaux a réuni 2,801 suffrages.

Un arrêté de M. le préfet du Nord, inséré au *Recueil des Actes administratifs*, porte ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Seront observées, dans toutes leurs dispositions pour la présente année, les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 1858, relatif à l'échenillage.

« Art. 2. Le 20 mars prochain, au plus tard, MM. les maires devront certifier à MM. les sous-préfets de leur arrondissement respectifs, que cette opération a été bien exécutée sur le territoire de leurs communes, ou bien qu'ils ont dressé contre les retardataires des procès-verbaux et ont fait écheniller à leurs frais. »

Un assez grand nombre de militaires en semestre ou en congé renouvelable donnaient fréquemment lieu à des plaintes par leur conduite. Des mesures sévères ont été prises contre ces hommes qui ne se montraient pas dignes de la faveur dont ils étaient l'objet. Ils ont été arrêtés et reconduits de brigade en brigade à leur corps par la gendarmerie. Il sera fait de même pour tous ceux qui, à l'avenir, donneront lieu à des plaintes justifiées. MM. les généraux commandant les subdivisions sont autorisés à prendre ces mesures à l'égard des semestriers qui se trouveraient dans le même cas.

Les enrôlements pour les deux légions étrangères, qui avaient été supprimés en janvier 1857, dans toute l'étendue de l'empire, viennent d'être autorisés de nouveau, par décision ministérielle, aux bureaux de recrutement ordinaires, pour les étrangers valides, sans distinction de nation.

Le prix moyen de l'hectolitre de froment, arrêté par le ministre de l'agriculture et du commerce, pour servir de régulateur, est de 15 fr. 15 c. pour la 2.^e section de la 3.^e classe, dont font partie les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Un exemplaire du 30^e volume de la collection des brevets d'invention pris sous l'empire de la loi du 5 juillet 1844, vient d'être déposé au secrétariat-général de la préfecture et dans chacune des sous-préfectures, où il sera communiqué sur place aux personnes qui désireraient y puiser des renseignements.

Un arrêt de la cour de cassation, du 25 janvier, décide que le tribunal civil est seul compétent, à l'exclusion du juge-de-peace, pour statuer sur toutes les contestations relatives aux frais et honoraires des notaires, soit qu'il s'agisse d'actes dont le coût est fixé par le tarif, ou bien d'autres non tarifés, et quel que soit le chiffre de la demande.

En conséquence, le juge-de-peace ne peut connaître d'une pareille demande, lors même qu'elle est inférieure à 200 fr. et que, s'agissant d'actes non tarifés, la taxe en a été faite par le président du tribunal civil.

On assure qu'en 1860, après la clôture des concours régionaux, le gouvernement ouvrira à Paris un concours international agricole. La Société impériale et centrale d'agriculture serait chargée de diriger ce concours. On diminuerait le nombre des prix, mais on augmenterait notablement la valeur de quelques-uns d'entre eux.

L'arboriculture fait chaque jour de nouveaux progrès. En France, M. Dubreuil s'en est fait un des plus ardents propagateurs. M. Dubreuil, sur la demande des conseils généraux, se transporte dans les départements qui l'appellent, et y fait des cours théoriques et pratiques d'arboriculture. Cette espèce de professeur ambulante est appelé à faire beaucoup de bien, et à vulgariser dans notre pays une science encore si peu connue.

Le *Moniteur* vient de publier un rapport par la commission chargée d'établir en France un diapason musical uniforme.

On y voit que de tous les diapasons de France, celui de Lille est le plus élevé, il est de 904 vibrations ; l'arrêté pris par M. le ministre, à la suite du rapport, donne pour le la 870 vibrations ; aucun diapason en France n'atteignait un chiffre aussi bas ; celui de Toulouse, le plus rapproché, était de 874.

La Faculté des Sciences ouvrira à Lille, le jeudi 11 avril 1859, à huit heures du matin, sa seconde session d'examen de l'année scolaire 1858-59, pour la collation du grade de bachelier.

Les épreuves auront lieu conformément au règlement du 7 août 1857, à l'arrêté ministériel du 17 du même mois, et, pour les étudiants en médecine aspirant au doctorat, selon les prescriptions du décret impérial du 20 août 1858 et de l'arrêté ministériel du 20 janvier 1859.

Voici ce que dit M. de Franciosi dans son compte-rendu du dernier concert donné à Lille par M^{lle} Zoé Lecocq :

« L'intérêt qui s'attache à cette jeune personne, dont la position est si digne de sympathie, s'était développé encore par les précédents concerts et par tout ce qui s'était dit à son occasion. Aussi avait-on envahi la salle de l'Académie et l'estrade même des musiciens.
» La musique du 39.^e de ligne a fait admirer

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 2 MARS 1859.

— N° 30. —

LA MANSARDE

Suite. — Voir notre dernier numéro.

Aussi les dames de la ville disaient-elles, dans leurs réunions chez la femme du bourgmestre : « Williamsson agit avec une loyauté qui lui fait honneur : il manifeste ouvertement ses intentions dès le début.

— Mon cher William, je ne te conçois pas ! disait, au contraire, madame Utter.

— Le temps peut-il l'avoir ainsi changé ! » disait la mère de Marie.

Celle-ci ne disait rien.

Ainsi s'écoula une semaine entière.

Les dames de la mansarde étaient déjà convaincues que William ne se présenterait plus chez elles. Cependant un jour, à la brune, Marie brodait devant le feu, dont la lueur éclairait sa taille et son beau visage, lorsque la porte s'ouvrit tout-à-coup et qu'un jeune homme, un rouleau de papier sous le bras, parut sur le seuil d'un air d'hésitation

« Ah ! soyez le bienvenu, mon cher monsieur Williamsson ! » dit cordialement la mère de Marie.

Cette dernière fut bouleversée au nom et à l'aspect de William. Sous la puissante influence du moment, ni elle ni lui ne furent capables de proférer un seul mot.

« Ayez la bonté de vous asseoir, monsieur l'ingénieur ! » continua madame N..., s'apercevant qu'elle aurait à porter seule la parole.

William s'inclina et s'assit à côté de Marie, qui était toute confuse de ne pas trouver un seul mot à lui dire, quoiqu'il méritât d'en entendre de si affectueux de sa bouche. Mais impossible à elle de le remercier : c'eût été reconnaître qu'elle n'ignorait pas la source de toutes les attentions dont elle avait été l'objet dans sa détresse.

Enfin, elle aperçut le rouleau de papier, et cela vint la tirer d'embarras.

« Ah ! dit-elle, avec un sourire qui enchantait William, c'est un plan. — Me confiez-vous encore le travail qu'autrefois je... » Marie ne put en dire davantage ; l'amertume de ses souvenirs étouffait sa voix.

« J'étais incertain si j'oserais, répondit William, tournant et retournant son plan avec embarras ; — mais comme les jours commencent à croître, je... »

— Oh ! oui, il me sera fort agréable de reprendre ce travail !

— Et permettez-vous à un ancien ami de venir, comme par le passé, voir ses voisines et les aider de ses conseils ? » demanda William, qui avait repris un peu d'assurance, une fois la glace rompue.

Marie se tut ; mais sa mère répondit que, sauf monsieur et madame Utter, elle ne con-

naissait personne dont la visite lui fût aussi agréable que celle de l'ingénieur.

On alluma la lampe, et William s'assit à la petite table à côté de Marie, qui reprit sa coutume.

Quels moments heureux pour l'ingénieur, privé si longtemps de la félicité auprès d'elle ! D'abord il se contenta de la regarder, et elle lui parut fort embellie. Ses traits avaient acquis, à l'école de l'adversité, une pureté et un éclat qu'ils ne possédaient point auparavant. Bientôt la conversation s'engagea, marquée au coin de la cordialité et d'un bonheur intime.

« Quelle grande et belle maison vous vous êtes fait construire, monsieur l'ingénieur ! dit la mère de Marie ; c'est un des ornements de la ville !

— Il y avait là un terrain qui appelait une construction, et d'ailleurs j'ai trouvé un plaisir réel à la diriger dans mes heures de loisir. Le jardin est ce qu'il y a de mieux dans cette habitation, et c'est en grande partie à monsieur Utter que j'en suis redevable. J'espère que, l'été, nous admirons ensemble les belles plantations qu'il y a faites.

— Je croyais, dit Marie, que vous continuiez à passer la belle saison à la campagne.

— Pas tout entière ! Après plusieurs années de travail, le géomètre peut confier à un aide sûr une grande partie de ses affaires. Je voyage beaucoup, je travaille encore, et je ne cesserais pas de le faire, tant que je le pourrai, car j'aime une vie active ; mais j'ai aujourd'hui quatre aides qui m'allègent le fardeau de mes occupations.

— Et augmentent la récolte, dit madame N...

— C'est vrai ; Dieu ayant béni ma moisson, je n'ai plus besoin de m'imposer tant de fatigues

pendant l'été, et je puis prendre un peu de loisir de temps en temps.

Il va de soi qu'après cette soirée, les visites de William se renouvelèrent — à des intervalles convenables.

Comme autrefois, Marie colorait des plans, et William, debout derrière sa chaise, suivait d'un œil attentif tous les mouvements de sa main ; tournait-elle la tête pour demander quelque chose à l'ingénieur, elle rencontrait un regard qui lui faisait monter le rouge au visage, malgré son costume de veuve. Mais quand William était surpris lançant de ses regards qui n'étaient encore que de la contrebande, il s'empressait toujours de prétexter des affaires urgentes et de se retirer, tant il craignait que Marie ne pût se plaindre d'un manque de délicatesse de sa part.

« Ces visites, disaient certaines dames, commencent réellement à devenir suspectes ; — mais il n'est guère admissible que notre ingénieur soit assez déraisonnable pour songer sérieusement à épouser cette femme ruinée, lui qui peut prétendre aux meilleurs partis de la ville.

— A Dieu ne plaise ! répondait-on pour se rassurer l'une l'autre ; ce n'est qu'humanité, pure humanité de sa part. — Il ne veut que marcher sur nos traces. Nous savons bien que Marie n'a jamais eu aussi grand besoin qu'aujourd'hui de colorier des plans.

— Tiens toi sur tes gardes et ne va pas en avant tête baissée ! disait madame Utter à l'ingénieur en lui pinçant la joue ; songe que l'année est longue, mon cher fils !

— Quand l'année de deuil est expirée, la veuve se remarie, répondait William sur le même ton de plaisanterie ; mais sais-tu, tante